

Les dispositions essentielles du contrat

1 - Nature juridique et type du contrat

Nature : capitalisation.

Type de contrat : contrat individuel nominatif.

2 - Nature des garanties (articles 8 et 15) : capitalisation

Les engagements et les prestations sont exclusivement libellés en euro. Ces derniers bénéficient d'une valeur garantie à hauteur de la prime versée non rachetée, nette de frais et de prélèvements sociaux et fiscaux.

3 - Existence d'une clause de participation aux résultats contractuelle (articles 13.2 et 13.3)

OUI, sur la base de 90 % des résultats techniques et financiers nets. Les montants attribués au titre de la période couvrant les deux premières années du contrat sont affectés en totalité à une provision pour garantie de fidélité et seront intégrées à la fin de l'exercice du 4^e anniversaire de chaque affectation.

4 - Rachat (article 14)

Le contrat comporte une faculté de rachat dont l'exercice est détaillé à l'article 14 où figure un tableau des valeurs minimales de rachat pour les huit (8) premières années. Les sommes sont versées

par l'assureur dans un délai de soixante (60) jours.

5 - Frais

Frais à l'entrée :

1 % maximum.

Frais de dossier : gratuit.

Frais annuels de gestion : 0,602% prélevé à raison de 0,05% de la provision mathématique à la fin de chaque mois. Ils s'appliquent également au montant de toute prestation réglée.

Frais d'avenant (révisables annuellement) : 18 euros pour toute opération demandée par le souscripteur donnant lieu à l'émission d'un avenant modificatif à la police originale.

Frais de règlement (révisables annuellement) : 4 euros par rachat partiel automatisé.

6 - Durée recommandée : au moins 8 ans

La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi. Le souscripteur est invité à demander conseil auprès de son assureur.

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention du souscripteur sur certaines dispositions essentielles de la notice d'information. Il est important que le souscripteur lise intégralement la notice et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le bulletin de souscription.